



MODEL S
MODEL X
MODEL 3
MODEL Y

GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE
D'OCCASION

FRANCE
DATE DE PRISE D'EFFET : 2024/07/08



Dispositions générales de la Garantie.....2

Exclusions et limitations.....5

Obtention d'un service au titre de la garantie.....9

Déclarations des droits des consommateurs spécifiques à chaque pays.....10



Tesla, Inc. ou l'entité pertinente figurant dans la liste de la section [Garant on page 2](#) ci-dessous (« Tesla ») prend en charge les réparations des Model S, Model 3, Model X et Model Y d'occasion vendus par et livrés directement par Tesla pendant les périodes de garantie applicables aux Régions de Garantie indiquées ci-dessous, conformément aux modalités, conditions et limitations définies dans cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Vos droits et les obligations de Tesla en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne sont applicables que dans la Région de Garantie où la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion a été initialement fournie avec la Model S, la Model 3, le Model X ou le Model Y vendu(e) et livré(e) directement par Tesla. Les dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne s'appliquent pas si vous déplacez votre véhicule Model S, Model 3, Model X ou Model Y d'occasion dans une autre Région de Garantie, sauf disposition contraire de la législation locale. Les Régions de Garantie sont répertoriées ci-dessous.

Garant

La Région de Garantie applicable indiquée ci-dessous, correspond au lieu où la Model S, la Model 3, le Model X ou le Model Y d'occasion a été vendu(e) et livré(e) directement par Tesla pour la première fois accompagné(e) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Vous devez retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour bénéficier d'un service au titre de la garantie. Tous les acheteurs privés et propriétaires ultérieurs doivent retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour pouvoir bénéficier d'un service au titre de la garantie, quel que soit le pays dans lequel ce nouveau propriétaire ou cessionnaire a acheté le véhicule.

Région de Garantie	Coordonnées
Europe <i>Y compris le Royaume-Uni</i>	Tesla Motors Netherlands B.V. Burgemeester Stramanweg 122, 1101 EN Amsterdam, Pays-Bas Téléphone : 020 365 00 08

Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion

Sous réserve de la couverture spécifique de certaines pièces et des exclusions et limitations énoncées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, les véhicules Tesla d'occasion seront couverts par la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion pour une durée d'1 an ou 20 000 km (selon le premier terme échu) à compter (1) de la date d'expiration et du kilométrage de la Garantie Limitée de Base du Véhicule d'origine de 4 ans/80 000 km (le cas échéant), ou (2) si la Garantie Limitée de Base du Véhicule d'origine de 4 ans/80 000 km est déjà arrivée à terme ou n'est plus applicable, de la date et du kilométrage indiqués par le compteur kilométrique du véhicule au moment où Tesla vous remet le véhicule d'occasion.

La limitation de kilométrage spécifique de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion applicable à votre véhicule Tesla d'occasion est déterminée selon les unités de mesure officielles utilisées dans votre Région de Garantie.

Couverture

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion couvre les réparations ou les remplacements nécessaires pour corriger des vices de matériaux ou de fabrication affectant toute pièce fabriquée ou fournie par Tesla (à l'exception des pièces couvertes par la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf et sa Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, la Garantie Limitée sur les Pièces d'Usure (Chine uniquement), la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS) et la Garantie Limitée Anticorrosion) dans le cadre d'une utilisation normale.



La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion n'étend pas et ne modifie d'aucune autre manière la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf d'origine du véhicule. La couverture restante (le cas échéant) de la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, y compris la Garantie Limitée de Base du Véhicule d'origine, la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, la Garantie Limitée sur les Pièces d'Usure (Chine uniquement), la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS) et la Garantie Limitée Anticorrosion, si applicable conformément aux modalités de ladite garantie, s'applique à votre véhicule d'occasion Tesla et reste valable conjointement à la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.

Conditions Multiples de Garantie

Cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion comprend des modalités et des conditions qui peuvent varier en fonction des pièces et des systèmes couverts. Une garantie relative aux pièces ou systèmes spécifiques est régie par la couverture détaillée dans cette section de la garantie, ainsi que dans les autres dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.

Limitations et clauses de non-responsabilité - Lois locales

LA GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE NEUF D'ORIGINE ET LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE D'OCCASION (LE CAS ÉCHÉANT) SONT LES SEULES GARANTIES EXPRESSES LIÉES À VOTRE VÉHICULE TESLA. Les autres garanties implicites et explicites, y compris tout droit en vertu des lois locales, ou toute autre condition, sont exclues dans toute la mesure autorisée par la législation de votre Région de Garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties et conditions implicites quant à la qualité marchande ou l'adéquation à un emploi particulier, la durabilité, ou celles découlant de la conduite habituelle ou des usages du commerce. Certaines Régions de Garantie n'autorisent pas les limitations sur les garanties et conditions implicites et/ou leur durée. Dans ce cas, les limitations détaillées ci-dessus ne vous concernent pas. Veuillez consulter [Déclarations des droits des consommateurs spécifiques à chaque pays on page 10](#) pour obtenir des informations sur les lois applicables dans votre Région de Garantie.

L'exécution des travaux de réparation et de remplacement de pièces nécessaires par Tesla constitue le seul recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ou de toute autre garantie implicite. Tesla interdit à toute personne ou entité de créer toute autre obligation ou responsabilité liée à cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Il incombe à Tesla de prendre, à sa seule discrétion, la décision de réparer ou de remplacer une pièce ou d'utiliser une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf.

Transfert de Propriété

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion peut être transférée sans frais à tout acheteur privé (c.-à-d. à des fins non commerciales et principalement pour un usage dans un cadre personnel ou familial) devenant légalement propriétaire du véhicule d'occasion accompagné de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion en cours de validité via un achat ou un transfert directement auprès de l'acheteur privé précédant dans les limites détaillées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion (« acheteur privé ultérieur »).

Titulaire de la Garantie

Le premier acheteur privé (c.-à-d. à des fins non commerciales et principalement pour un usage dans un cadre personnel ou familial) d'une Model S, d'une Model 3, d'un Model X ou d'un Model Y d'occasion ayant été vendu et livré audit acheteur directement par Tesla accompagné(e) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ou un acheteur privé ultérieur dudit véhicule d'occasion dont le titre de propriété a été directement transféré d'un acheteur privé avec la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion en cours de validité, peut faire appliquer la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion sous réserve de ses modalités et conditions. Le véhicule d'occasion Tesla doit être enregistré ou immatriculé au nom de l'acheteur conformément à la législation de la Région de Garantie concernée.



Recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion

Le recours exclusif dont vous disposez au titre de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion est la réparation ou le remplacement de pièces neuves, reconditionnées ou remises à neuf par Tesla pour les défauts couverts. Dans la mesure des exclusions et limitations détaillées dans cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, les réparations ou remplacements de pièces seront effectués gratuitement par Tesla lorsque Tesla aura été notifié du défaut couvert pendant la période de garantie applicable. Les réparations seront effectuées à l'aide de pièces neuves, reconditionnées ou remises à neuf à la seule discrétion de Tesla. Les pièces et autres composants remplacés sont la propriété exclusive de Tesla, sauf disposition contraire de la législation en vigueur. Les dispositions précédentes ne préjugent pas de vos droits tels que décrits dans les sections [Limitations et clauses de non-responsabilité](#) - [Lois locales on page 3](#) et [Déclarations des droits des consommateurs spécifiques à chaque pays on page 10](#).



Limitations de la garantie

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne couvre pas les dommages et dysfonctionnements du véhicule causés directement ou indirectement par la détérioration ou l'usure normale, un mauvais traitement, une utilisation inappropriée, une négligence, un accident ou un entretien, une intervention, un stockage ou un transport incorrects, y compris :

- Le fait de ne pas confier votre véhicule à un Centre de Service Tesla ou à un établissement de réparation agréé par Tesla ou de ne pas y faire effectuer les réparations ou l'entretien recommandés suite à la découverte d'un défaut couvert par cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ;
- Les accidents, collisions ou les objets heurtant le véhicule ;
- Toutes réparations, altérations ou modifications du véhicule réalisées de façon inadéquate ou l'installation ou l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires fabriqués par une personne ou un établissement non agréé ou non certifié ;
- La réparation ou la maintenance incorrecte, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires autres que ceux spécifiés dans le manuel du propriétaire ;
- L'usure ou la détérioration normale notamment, sans s'y limiter, la décoloration, les perforations, les déchirures, l'affaissement, les abrasions dues aux plis et autres déformations touchant les sièges, les garnitures et la sellerie, les éclats dus aux gravillons sur les peintures et les vitres, et autres éléments semblables ;
- Tout dommage survenant sur le matériel ou le logiciel de votre véhicule, toute perte ou tout préjudice affectant les informations/données personnelles téléchargées dans votre véhicule, résultant de modifications ou d'un accès non autorisé aux données ou au logiciel du véhicule par toute source y compris, sans s'y limiter, modifications, pièces et accessoires non Tesla, applications tierces, virus, bugs, programmes malveillants ou toute autre forme d'interférence ou de cyberattaque ;
- Le remorquage du véhicule ;
- Le treuillage incorrect du véhicule ;
- Les actes de vol et de vandalisme ou les émeutes ;
- Incendie, explosion, séisme, vents violents, foudre, grêle, inondation ou eaux profondes ;
- La conduite tout-terrain (sauf Model X et Model Y) ;
- La conduite sur des surfaces inégales, accidentées, endommagées ou dangereuses, y compris, sans s'y limiter, les trottoirs, les nids de poule, les routes non finies, les débris ou tous les autres obstacles, en compétition, course ou autocross ou dans toutes les autres conditions pour lesquelles le véhicule n'est pas conçu ;
- La surcharge du véhicule ;
- L'utilisation du véhicule comme source stationnaire d'électricité ;
- Les catastrophes naturelles, y compris l'exposition au soleil, à des produits chimiques volatils, à la sève d'arbre, aux déjections d'animaux ou d'insectes, aux débris routiers (y compris les gravillons), aux déchets industriels, aux poussières de fer, au sel, à la grêle, aux inondations, aux vents violents et aux orages, aux pluies acides, au feu, à l'eau, à la pollution, à la foudre et autres aléas environnementaux ; et
- Les dommages, l'usure, les défauts d'aspect et autres défauts d'assemblage et de finition qui étaient présents au moment de la livraison du véhicule d'occasion Tesla par Tesla.

Limitations et Exclusions Supplémentaires

En plus des exclusions et limitations citées ci-dessus, cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion NE COUVRE PAS :



- Les véhicules d'occasion n'ayant pas été achetés directement auprès d'un acheteur privé (c.-à-d. à des fins non commerciales et principalement pour un usage dans un cadre personnel ou familial) avec une Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion en cours de validité y compris, sans s'y limiter, les véhicules d'occasion acquis lors d'une vente aux enchères ou auprès d'un grossiste, d'un distributeur ou d'un revendeur tiers, d'une fourrière, etc. ;
- Les véhicules d'occasion achetés à des fins de revente ou utilisés à des fins commerciales (non utilisés principalement pour un usage personnel ou familial) y compris, sans s'y limiter, dans le cadre de services de livraison, de covoiturage, de taxi, de limousine ou tout autre service de transport de passagers, de camionnage, de construction ou de déménagement, ou encore à des fins gouvernementales, militaires ou d'urgence, ou pour un usage par plusieurs conducteurs, etc. ;
- Toutes les pièces couvertes par la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf et sa Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, la Garantie Limitée sur les Pièces d'Usure (Chine uniquement), la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS) et la Garantie Limitée Anticorrosion couvrant initialement le véhicule ;
- Les pièces (par ex. modem, cartes SIM, etc.) ou le matériel ou les logiciels installés a posteriori, les modifications, les ajustements, les mises à niveau ou les mises à jour (y compris toutes les opérations de main-d'œuvre applicables) nécessaires pour accéder (y compris, sans s'y limiter, la connectivité cellulaire ou la connectivité à tout autre réseau ou système, ou tout protocole lié à toute norme technologique, tout navigateur ou tout réseau), utiliser ou assurer la compatibilité avec toute fonctionnalité ou service fourni(e) sur le véhicule par des tiers notamment, sans s'y limiter, les services de streaming/radio/satellite, les systèmes de navigation ou les cartes, les navigateurs Internet, les services de divertissement, etc. ;
- Toute corrosion ou tout défaut de peinture, notamment :
 - La corrosion liée à des défauts sur des matériaux fabriqués ou fournis ou des travaux réalisés par du personnel autre que celui de Tesla et entraînant des perforations (trous) dans les panneaux de carrosserie ou dans le châssis depuis l'intérieur ;
 - La corrosion superficielle ou esthétique susceptible de causer des perforations dans les panneaux de carrosserie ou le cadre de châssis, depuis l'extérieur, tels que des éclats de pierre ou des rayures ;
 - La corrosion et les défauts de peinture causés par ou résultant d'accidents, de retouches de peinture, de mauvais traitements, de négligences, d'un entretien ou d'interventions sur le véhicule incorrects, d'installation d'accessoires, d'une exposition à des substances chimiques, de dommages résultant d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stockage incorrect ;
- Les ajustements mineurs, y compris l'ajout de mastic, d'isolant ou le remplacement et/ou le serrage des écrous et des boulons (ou de pièces similaires) ;
- Les pièces et accessoires non fournis par Tesla ou leur installation, ou tout autre dommage causé directement ou indirectement par l'installation ou l'utilisation de pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pièces, accessoires et équipement de recharge non inclus à l'achat du véhicule ; ces articles sont assortis de leur propre garantie et sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Toute pièce Tesla ou main-d'œuvre supplémentaire requise pour la réparation ou l'entretien d'un véhicule, qu'il soit encore couvert par la garantie ou non, en raison de l'une des exclusions énoncées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion notamment, sans s'y limiter, les modifications apportées au matériel ou au logiciel ou les pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pneus, qui disposent de leurs propres garanties et qui sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Les piles pour la clé ;



- Le pare-brise ou les fenêtres cassés, ébréchés, éraflés ou fissurés, excepté dans le cas d'un défaut dans les matériaux ou de main-d'œuvre sur un pare-brise ou une fenêtre fabriqués ou fournis par Tesla ;
- L'apparence générale ou les vibrations et les bruits normaux notamment, sans s'y limiter, les grincements de freins, les cognements généraux, les cliquetis, les claquements, le bruit du vent et les vibrations de la chaussée pour lesquels il n'y a pas de pièces défectueuses nécessitant un remplacement ; et
- Les services d'entretien, notamment :
 - la batterie basse tension (BT) ;
 - L'alignement ou l'équilibrage des roues ;
 - L'entretien esthétique de l'intérieur et de l'extérieur du véhicule, notamment le nettoyage et le polissage, la réparation des bosses, la rectification des plis de la sellerie, les rayures ou les défauts d'aspect, les éléments d'usure, les éraflures et autres dégradations similaires ;
 - l'entretien esthétique (tel que le lavage ou le polissage) ;
 - les consommables (tels que les balais d'essuie-glace, les plaquettes et garnitures de frein, les filtres, etc.).

Annulation de la garantie

Vous êtes responsable de l'utilisation correcte du véhicule et de la réception et de l'archivage des informations détaillées et précises des interventions d'entretien sur votre véhicule, dont le numéro d'identification du véhicule (« VIN ») à 17 chiffres, le nom et l'adresse du Centre de Service, le kilométrage, les dates d'entretien et de maintenance et leurs descriptions, que vous devez fournir à chaque acheteur ou propriétaire suivant. Cette garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion peut être annulée si vous ne respectez pas les instructions et recommandations spécifiques concernant l'utilisation et le fonctionnement du véhicule fournies dans le manuel du conducteur, notamment :

- L'installation des mises à jour logicielles du véhicule après réception d'une notification indiquant qu'une mise à jour est disponible ;
- Le respect de tous les avis de rappels ;
- Le transport de passagers et de marchandises dans les limites de chargement spécifiées ; et
- La réalisation de toutes les réparations.

Bien que Tesla ne vous oblige pas à effectuer toutes vos réparations dans un Centre de Service Tesla ou dans un établissement de réparation agréé par Tesla, cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion peut être annulée ou peut ne pas s'appliquer dans le cas d'un entretien, de réparations ou d'une maintenance incorrects.

Les cas suivants peuvent également entraîner l'annulation de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion :

- Les véhicules ayant leur VIN effacé ou modifié, leur compteur kilométrique ou d'autres systèmes liés déconnectés, modifiés ou rendus inopérants de manière à ce que le numéro VIN et le kilométrage du véhicule soient difficiles à déterminer ;
- Les véhicules sans titre libre ou qui ont été vendus, désignés, étiquetés ou marqués comme démontés, endommagés par incendie, endommagés par inondation, mis à la casse, remontés, récupérés, irrécupérables ou perte totale ; et
- Les véhicules qui ont été déclarés comme perte totale par une société d'assurance.



Dommmages

Tesla décline par la présente tous dommages indirects, accessoires, spéciaux et « conséquents », résultant de ou dus à votre véhicule, y compris notamment, un transport de ou vers un Centre de Service Tesla, une perte de valeur du véhicule, une perte de temps, une perte de revenus, une impossibilité d'utilisation, un préjudice de propriété personnelle ou commerciale, des inconvénients ou aggravations, une détresse émotionnelle ou un préjudice émotionnel, un préjudice commercial (y compris mais non limité à des pertes de profits ou de chiffre d'affaires), des frais de remorquage, des tarifs de transport en commun, une location de véhicule, des frais d'appel pour demande de service, des dépenses de carburant, des dépenses de logements, des dommages dus au remorquage du véhicule, et des frais accessoires tels que des appels téléphoniques, des transmissions par télécopie et des dépenses d'envoi de courriers.

Tesla ne pourra être tenu responsable de dommages directs dont la valeur excède la juste valeur marchande du véhicule au moment de la demande.

Les limitations et exclusions ci-dessus s'appliquent, que votre demande d'indemnisation soit liée au contrat, à un délit (y compris la négligence et la négligence grave), à la violation de la garantie ou d'une condition, à une fausse déclaration (que ce soit par négligence ou autrement) ou autrement en droit ou en équité, même si Tesla a été informé de la possibilité de tels dommages ou que de tels dommages sont raisonnablement prévisibles. Dans les juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects, directs, spéciaux, accessoires ou consécutifs, les limites et exclusions ci-dessus peuvent ne pas être applicables à votre situation.



Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez informer Tesla au cours de la période de garantie applicable et amener le véhicule à vos frais (sauf si Tesla doit prendre en charge les frais de remorquage) durant les heures ouvrables standard, dans un Centre de Service Tesla de votre Région de Garantie. L'emplacement du Tesla Service Center le plus proche est disponible sur le site Web de Tesla correspondant à votre région. L'emplacement des Tesla Service Centers peut être modifié à tout moment. La liste à jour des Service Centers est publiée sur le site Web de Tesla correspondant à votre région.

Lorsque vous contactez Tesla, veillez à avoir à portée de main le numéro d'identification du véhicule (VIN), le kilométrage actuel et une description du défaut. Le VIN est indiqué en haut du tableau de bord, côté conducteur et est visible à travers le pare-brise. Ce numéro est également disponible sur la carte grise et le manuel de l'utilisateur.

En cas de changement d'adresse, veuillez contacter Tesla à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué dans la section [Garant on page 2](#) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.

Paiement des taxes de réparation

Certaines juridictions et/ou certains gouvernements locaux peuvent exiger la collecte d'une taxe sur les réparations couvertes par la garantie. Si la législation en vigueur le permet, vous êtes responsable du paiement de ces taxes.

Délai raisonnable pour les réparations

Vous devez accorder à Tesla un délai raisonnable pour effectuer les réparations et/ou l'entretien. Vous devez récupérer votre véhicule immédiatement et à vos frais une fois que Tesla vous a notifié de la fin des réparations et/ou de l'entretien ou des frais raisonnables seront facturés pour chaque jour d'entreposage de votre véhicule.

Assistance Routière

L'Assistance Routière Tesla est un service prévu pour réduire les désagréments causés lorsque votre véhicule Tesla ne fonctionne pas. Ce service est disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, en contactant le numéro d'assistance Tesla correspondant à votre région. Le véhicule doit être couvert par la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf d'origine ou la présente Garantie sur Véhicule d'Occasion et situé dans votre Région de garantie spécifique lors de la demande d'Assistance Routière ; toutefois, l'Assistance Routière est un service à part et n'est pas comprise dans la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf d'origine ou la présente Garantie sur Véhicule d'Occasion. Veuillez consulter notre politique d'Assistance Routière pour obtenir plus de détails et d'informations.

Modifications et Renonciations

Aucune personne ou entité, incluant sans s'y limiter, un employé Tesla ou son représentant agréé, ne peut modifier ou annuler une partie de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Tesla peut proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion pour certains modèles spécifiques (des « programmes d'ajustement »). En de telles circonstances, Tesla avertira tous les propriétaires de véhicules concernés connus et enregistrés. Vous pouvez également vous renseigner directement auprès de Tesla sur l'applicabilité de tels programmes, s'ils existent, à votre véhicule. Tesla peut également proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion de façon ponctuelle et au cas par cas. Tesla se réserve le droit d'effectuer les actions décrites ci-dessus et d'apporter, à tout moment, des modifications aux véhicules construits ou vendus par Tesla, ainsi qu'aux garanties les concernant, sans aucune obligation d'effectuer des paiements ou modifications semblables pour les véhicules construits ou vendus précédemment par Tesla ou les garanties les concernant, y compris la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.



Alors que de nombreuses juridictions prévoient des garanties légales, appelées communément « garantie des vices cachés », qui vous confèrent certains droits si vous rencontrez des problèmes avec votre véhicule, la majorité de celles-ci ne s'appliquent pas aux véhicules d'occasion n'étant plus couverts par une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Votre véhicule et ses éléments de sécurité sont conformes aux exigences de la législation provinciale et territoriale en vigueur sur les véhicules motorisés.

Dans toute la mesure permise par la législation locale, Tesla exige que vous lui fournissiez d'abord, pendant la période de garantie applicable indiquée dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, la notification par écrit de tout défaut rencontré dans un délai raisonnable, afin de permettre à Tesla d'effectuer les réparations nécessaires, et ce, avant d'exercer un recours en vertu des lois susmentionnées.

Veuillez transmettre une notification écrite au sujet de la résolution du litige à l'adresse correspondant à votre région, comme indiqué à la section [Garant on page 2](#). Veuillez inclure les informations suivantes :

- votre nom et vos coordonnées ;
- nom et coordonnées du garant (voir [Garant on page 2](#)) ;
- numéro d'identification du véhicule ;
- nom et adresse du Tesla Store et/ou du Centre de Service Tesla le plus proche de chez vous ;
- date de livraison du véhicule ;
- kilométrage actuel ;
- description du défaut ; et
- l'historique des démarches que vous avez effectuées auprès d'un Tesla Store ou d'un représentant Tesla pour résoudre le problème, ou l'historique des réparations et des services d'entretien qui n'ont pas été effectués par un Centre de Service Tesla ou un établissement de réparation agréé par Tesla.

En cas de litige, d'un différend ou d'une controverse entre vous et Tesla au sujet de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, Tesla examinera toutes les possibilités d'un arrangement à l'amiable. Si aucun arrangement à l'amiable n'est trouvé, Tesla et vous devez porter tout litige, tout désaccord ou sujet de controverse devant la juridiction compétente dans votre pays. Consultez les règles spécifiques à votre région ci-dessous (le cas échéant).

France

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne modifie pas, n'affecte pas et ne se substitue pas aux droits légaux que vous confère la législation française applicable.

Nous sommes responsables en cas de non-conformité des véhicules vendus dans le cadre du présent accord (Articles L. 217-3 à L. 217-20 du Code de la consommation français) ainsi qu'en cas de vices cachés dans les conditions détaillées aux Articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français.

Conformément à la législation française en vigueur, vous disposez des droits suivants :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.



Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

TESLA